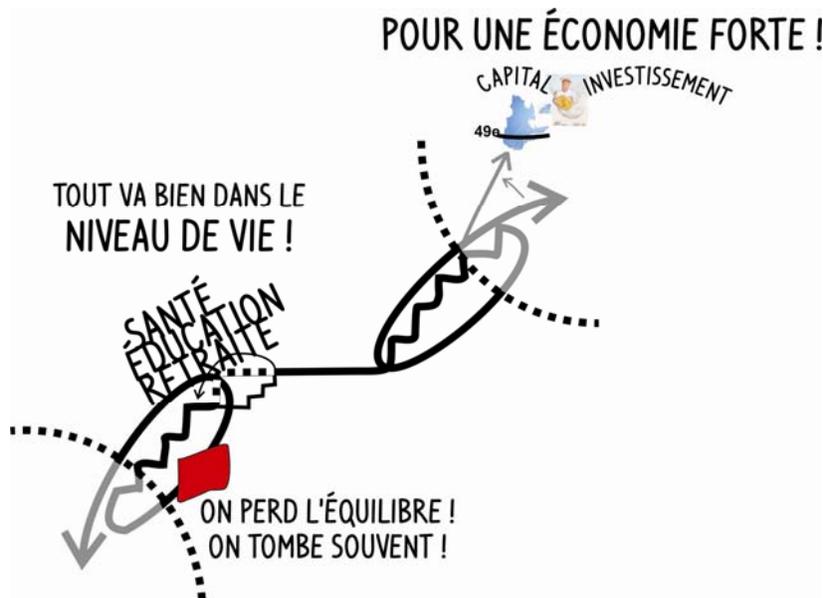


Le budget du Québec 2012-2013



Les richesses et les efforts pour le niveau de vie... de qui ?

L'an 3 de l'ère des budgets Bachand
Incluant un rappel des faits saillants du budget



Document produit par Vivian Labrie



Collectif pour un Québec sans pauvreté
Juin 2012

Note préliminaire. L'analyse présentée dans les pages suivantes puise largement dans le travail conceptuel effectué depuis 1998 dans le cadre de trois carrefours de savoirs différents : le Carrefour de savoirs sur les finances publiques (1998-2000), le Carrefour de savoirs sur les besoins essentiels (2003-2005) et le Carrefour de savoirs sur la richesse et les inégalités au Saguenay-Lac-St-Jean (2010-). Ces petits groupes autonomes ont été composés à chaque fois en assurant une participation importante de personnes en situation de pauvreté. Ils ont été soutenus par une animation attentive et ont mené leurs explorations en se donnant beaucoup de liberté tout en étant très près des actions et réflexions en cours dans le réseau du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Avec le temps, l'apport de ces «think tanks» de la marge se cumule dans les analyses budgétaires du Collectif. Comme cette contribution est plus que substantielle et qu'il faut la présenter et l'expliquer si on veut pouvoir y référer ensuite dans l'analyse, il a été décidé en 2011 d'en présenter le rationnel dans un document séparé. Ces aspects de théorie et de méthode qui fondent le travail d'analyse pourront ensuite être enrichis d'année en année à mesure que de nouvelles intuitions, compréhensions, modélisations s'ajouteront à cet ensemble de références en évolution. L'idée étant de poursuivre les quêtes qui se présentent et d'en venir à penser autrement en intégrant ce qu'on aperçoit et comprend du monde depuis l'expérience de la pauvreté pour agir de façon plus juste en direction de sociétés sans pauvreté et riches de tout leur monde.

Ce document est disponible sur le site du Collectif à l'adresse suivante : http://www.pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/Le_budget_du_Quebec_2011-2012-Concepts_et_methode-ok.pdf. On y trouvera la description des concepts porteurs (trio de concepts Produit intérieur brut, Produit intérieur doux, Dépense intérieure dure, logiques de paniers et analyse en huit cases) qui sont utilisés dans l'analyse, ainsi qu'une présentation plus étayée de la référence à l'image des boussoles qui apparaît à quelques reprises dans le texte.

Le Collectif publie également à chaque année une analyse détaillée du budget du Québec qui reprend, en lui ajoutant quelques tableaux, la méthode en huit cases décrite dans le document ci-dessus. D'année en année, ce travail donne accès à l'ensemble des annonces budgétaires depuis 1998-1999 tout en attirant l'attention sur les particularités de l'année en cours.

L'édition 2012-2013 de cette analyse détaillée est disponible sur le site du Collectif à l'adresse suivante : http://www.pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/Le_budget_du_Quebec_2012-2013-Analyse_detaillée-ok.pdf.



Le budget 2012-2013 a été présenté en pleine mobilisation étudiante contre la hausse des frais de scolarité annoncée dans le budget précédent. Comment comprendre ce budget quand on veut dire non à ce qui génère la pauvreté, les inégalités et l'exclusion, autrement dit à ce qui met les gens dans le rouge, et quand on veut dire oui à ce qui fait avancer vers une société et un monde sans pauvreté?

Une première approche va consister à regarder ce qui touche à la pauvreté dans le budget, autrement dit à l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui engage la société québécoise et ses institutions politiques, ce qui comprend les finances publiques, à «tendre vers un Québec sans pauvreté». Dans le cas du budget 2012-2013, la réponse est vite donnée. Malgré tout un fascicule sur la question, il y a tellement peu de choses concrètes dans ce budget que le ministre est obligé d'associer lutte à la pauvreté et organismes communautaires pour mettre dans les impacts financiers du budget un montant... qui ne concerne que les organismes communautaires !

Comme le problème en est un de système, et que les décisions sont interdépendantes quand on détermine l'usage des finances mises en commun par toute une population, cette approche rapide ne peut pas suffire. Pour «tendre vers un Québec sans pauvreté», comme y appelle la loi, il faut comprendre aussi où l'ensemble du budget mène le Québec, et avec quelles boussoles. La route choisie mène-t-elle vers une société sans pauvreté, plus égale/moins inégale, plus inclusive ? Les boussoles utilisées indiquent-elles un «Nord» adéquat, une expression qui prend plusieurs sens en ces années de Plan Nord ? Les lectures venant de ces boussoles fournissent-elles une référence bonne pour tout le monde ou sont-elles magnétisées par des attractions indues qui appellent des corrections ?

Cet article fournit ainsi une réponse rapide et une réponse plus développée à la question de départ.

La réponse rapide fait état de ce qu'on trouve dans le budget en matière de lutte contre la pauvreté, soit quelques mesures de logement social, une augmentation de l'allocation d'insertion dans le programme Alternatives jeunesse, la combinaison de la lutte contre la pauvreté et du soutien aux organismes communautaires pour combler le vide de mesures, le fascicule sur la lutte contre la pauvreté et certaines indications relatives au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

La réponse plus développée montre que ce troisième budget de l'ère Bachand se comprend beaucoup mieux avec les deux budgets qui le précèdent. On voit alors les embûches conjuguées qu'ils posent en direction d'une société sans pauvreté, riche de tout son monde et riche pour tout le monde ! Cette réponse longue comporte trois parties.

1. *L'an 3 de l'ère Bachand*. Une première partie expose la logique de ces trois années de budgets du ministre à partir des concepts à la base de la méthode d'analyse du budget utilisée depuis 1998 par le Collectif.

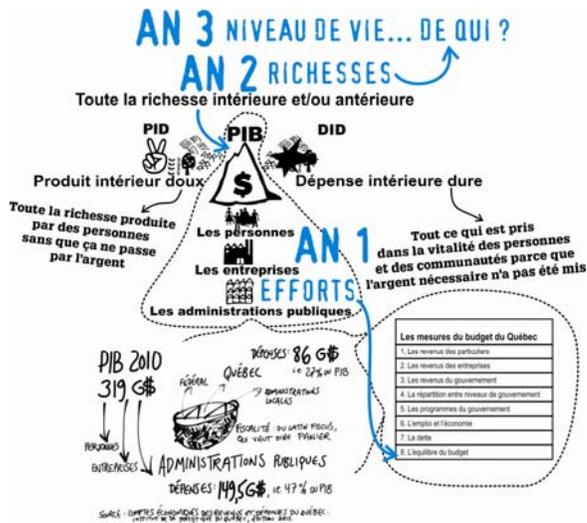
La première année, le ministre a pris appui sur le déficit public résultant des mesures destinées à contrer la crise économique pour justifier un langage de l'«effort» des trois parties prenantes au PIB, soit les particuliers, les entreprises et l'administration publique. Il leur a attribué une proportion de contribution à la réduction du déficit public. L'argument, fortement dénoncé, a faussé le débat : ce sont toujours des personnes qui font les efforts, la question est de savoir lesquelles. Or le ministre a fait plusieurs choix augmentant la pression sur la partie de la population qui a de petits revenus, dont l'introduction totalement inéquitable d'une contribution santé sans égard au revenu au-delà du seuil de contribution de 14 040 \$. En même temps, il a parlé de «libérer l'ambition» des QuébécoisEs. LesquellEs ?

La seconde année, le ministre s'est intéressé aux richesses humaines et naturelles non encore transformées en PIB. Il a pris appui sur l'occasion d'enrichissement que constituent les pays à croissance rapide du BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) pour introduire un langage de «saisie des occasions d'affaires», qui ouvre aussi la porte à la... saisie des ressources. Encore faut-il savoir par qui et pour qui. Le Plan Nord, et plusieurs mesures favorables aux investisseurs, ont opérationnalisés les «ambitions» à «libérer». La hausse des frais de scolarité et les incitatifs à prolonger la durée de

Le discours sur le budget du Québec 2012-2013 – L'an 3 des budgets de l'ère Bachand

vie au travail ont augmenté le fardeau de la classe moyenne à faible revenu sans améliorer la situation des plus pauvres.

Cette troisième année, le ministre reprend l'argumentaire faussé des «efforts» et l'argumentaire «BRIC», multipliant les rappels et les redites. Et il introduit un argumentaire «niveau de vie» en tentant de démontrer que depuis 2003, année d'entrée en fonction de ce gouvernement, tout le monde se porte mieux : il construit «une économie plus forte» pour «soutenir à long terme un niveau de bien-être enviable».

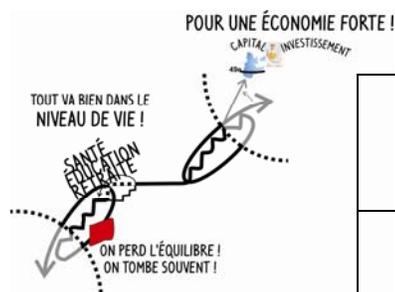


2. *La multiplication des paniers.* La seconde partie de la réponse revient sur un problème soulevé dans l'analyse du budget 2011-2012, soit la multiplication des fonds spéciaux en autant de «paniers»¹ à comptabilité autonome, à laquelle s'ajoute cette année la redéfinition du fonds consolidé du Québec en deux sections, un fond général et des fonds spéciaux. Elle attire l'attention sur la transformation de la fiscalité en cours. Elle montre, notamment avec un suivi sur le Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS), qui recueille la contribution santé, à quel point les procédés utilisés sont en train de miner les fondements mêmes du pacte social et fiscal. On y voit des pratiques de comptabilité à la fois très inégalitaires et de plus en plus difficiles à suivre. Un parallèle avec les enjeux de la crise étudiante actuelle ouvre peut-être des pistes pour reconsidérer les enjeux et les possibles autour du financement de l'éducation supérieure.

3. *Quelle justice, quels équilibres ?* Une troisième partie revient aux questions fondamentales de justice et de finalités qui doivent être posées dans un exercice économique aussi important que celui des finances publiques du Québec. Le budget 2012-2013 déborde effectivement de l'économie classique pour aborder des enjeux relatifs au bien-être, notamment avec une prise en compte de nouveaux indicateurs, comme l'indice *Vivre mieux !* de l'OCDE, la notion de niveau de vie, voire des compilations sur les inégalités. Devant ces velléités vite réinterprétées en termes d'économie classique, voire en termes d'intérêts économiques particuliers, il devient important d'aborder la question du «mieux vivre», ou même tout simplement du «bien vivre», et de prendre conscience des débats à tenir dans la société québécoise pour mieux réaliser l'interdépendance de la condition humaine : les efforts de qui, pour développer quelles richesses, pour améliorer le niveau de vie de qui ? Et ceci dans quel équilibre du Produit intérieur brut (PIB), du Produit intérieur doux (PID) et de la Dépense intérieure dure (DID), autrement dit, du fric, du doux et du dur ?

Alors que le champ de l'économie s'élargit à des enjeux de ressources (humaines, naturelles, et, cette année, entrepreneuriales) non encore canalisées dans le PIB, la question de la concentration de la richesse reste totalement à poser. Et à travers elle, celle de la concentration de la qualité de vie. Il faut d'autres références que les mots et les chiffres du budget (encore faut-il réussir à les suivre), pour savoir que la situation des plus pauvres s'est détériorée depuis 2003. Et il faudra quelques années pour voir les effets des décisions inégalitaires des trois dernières années.

¹ Le mot fiscalité vient du latin *fiscus*, qui veut dire panier.



Budget du Québec 2012-2013

«Pour un économie forte»

Les mesures annoncées

La colonne à gauche des mesures indique l'ordre de présentation dans le discours

<p>1. Les revenus des particuliers</p>	<p>L Q R</p>	<p>Alternatives jeunesse (10 M\$ sur trois ans) : hausse mensuelle de 30,30 \$ du supplément pour insertion à compter de juillet 2012. Hausse du crédit d'impôt pour les diplômés post-secondaires choisissant de travailler dans une région ressource. Maintien à domicile (67,3 M\$ par année à terme) : augmentation du crédit d'impôt pour le maintien à domicile, du crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels prenant soin d'un conjoint, deux nouveaux crédits d'impôt remboursables pour les personnes de 70 ans ou plus. Régimes volontaires d'épargne retraite (RVER) (10,5 M\$ sur trois ans, touchant 2 M de travailleurEs): projet de loi à venir, début le 1 janvier 2013, inscription automatique et option de s'en retirer; administrateurs externes ; accessible aux travailleurs autonomes ; cotisations déductibles comme les REER (taux par défaut de 2 % en 2013 jusqu'à 4% en 2016-2017). ImmigrantEs : Augmentation du tarif lié à une demande de sélection. [Maintien des décisions antérieures, comme la contribution santé qui passe à 200 \$.]</p>
<p>2. Les revenus des entreprises</p>	<p>J (R)</p>	<p>Stratégie à venir pour une participation active des travailleurEs de 55 ans et plus. Réduction de 10% de la taxe sur la masse salariale pour les travailleurEs de 65 ans et plus, jusqu'à 1000 \$ par employéE à terme). RVER : obligatoire à partir de 2015 pour les petites entreprises de 5 employéEs ou plus n'offrant pas de régime de retraite ; contributions volontaires des employeurs exonérées des taxes sur la masse salariale et déductibles d'impôt au Québec et au fédéral. Crédits d'impôt à la formation et dans le cadre du Régime d'épargne-actions II.</p>
<p>3. Les revenus du gouvernement</p>	<p>H (N)</p>	<p>69,4 G\$ en 2012-2013 (Fonds général). Évasion fiscale : chaque dollar investi rapporte plus de 10 \$. Intensification des vérifications. Revenus attendus sur les ressources minières, gazières, pétrolières, forestières : 4 G sur dix ans (14 fois plus que les dix ans précédents).</p>
<p>4. La répartition entre niveaux de gouvernement</p>		<p>Nouvelle norme comptable à partir d'avril 2012. Fédéral : 733 M\$ pour l'harmonisation avec la TVQ en 2012-2013 et 1,467 G\$ en 2013-2014 (dont 430 M\$ affectés en 2013-2014 au FINESSS), discussions et demandes sur la péréquation et les paiements de transferts. Municipal : nouvelle entente à négocier pour 2007-2013, extension du 100 000 \$ pour les puits de gaz de schiste à d'autres formes d'hydrocarbures.</p>
<p>5. Les programmes du gouvernement</p>	<p>G N P S T U</p>	<p>Dépenses de programmes de 70,9 G en 2012-2013. Croissance prévue de 2 % en 2012-2013 (3,1 % avec le FORT et le FINESSS), soit Santé, 4,7 % avec le FINESSS et de 3,4 % sans, Éducation, 2,2 %, Famille et aînéEs, 1,6 % et - 1 % dans les autres ministères. Santé : formation d'un groupe d'experts pour évoluer vers des formes de financement à l'activité. Universités : ajustements pour hausse de clientèle. AînéEs (104,1 M\$ sur trois ans): annonce à venir du plan d'action Vieillir chez soi 2012-2017. Logement (13,1 M\$ sur trois ans) : 3000 nouvelles unités de logements sociaux (330 M\$) (2500 dans AccèsLogis, dont 1250 pour les aînéEs, et 500 au volet privé de Logement abordable Québec). Lutte contre la pauvreté : [N.d.l.r. aucune nouvelle annonce]. <u>Ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale</u> : 235 ETC de moins, soit le <u>ministère où il y a le plus de coupures de personnel</u>. Organismes communautaires (25,7 M\$ sur trois ans): régularisation du fonds de financement lié à Loto-Québec. Culture : 51,1 M\$ sur trois ans pour le Fonds du patrimoine culturel québécois, le réseau muséal québécois, le Conseil des arts et des lettres, la stratégie numérique et de nouvelles aides fiscales. Sports et loisirs : 18,5 M\$ sur trois ans</p>

Le discours sur le budget du Québec 2012-2013 – L'an 3 des budgets de l'ère Bachand

		(Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique et création de Placements Sports).
6. L'emploi et l'économie	A C I M N O	Deux «excellentes nouvelles» : bonne performance du Québec au PIB et à l'indice Vivre mieux de l'OCDE, dont le maintien repose sur des finances publiques soutenables à long terme. Prévision de croissance modérée (1,5 % en 2012). Taux de chômage autour de 8 %. Approche axée sur les pays en forte croissance du BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) misant sur les ressources humaines, les ressources naturelles et les entreprises. Main d'oeuvre (138,6 M\$ sur trois ans). Richesses naturelles et Plan Nord (75,8 M\$ sur trois ans) en six axes, 1. Fiscalité, 2. Prises de participation et création de Ressources Québec, 3. Transformation de minerai au Québec, 4. Nouveau régime forestier et incitation à la deuxième et troisième transformation, 5. Révision du régime de permis et de baux, ainsi que du régime de redevances des hydrocarbures, et mécanisme de vente aux enchères, 6. Plan Nord (objectif de «désenclaver le Nord» : gazoduc, transport d'électricité, liaison ferroviaire). Entreprises (135,9 M\$ sur trois ans): création d'ESSOR 2.0 et de PME 2.0, appui à l'exportation, plus de capitaux dans les fonds d'investissements (1,3 G\$), création du Fonds de co-investissement COOP, mesures pour les coopératives de travailleurs, deux nouveaux crédits d'impôt pour les nouvelles entreprises québécoises actives dans le secteur financier. Tourisme (61 M\$ sur trois ans): plan de développement à venir (175 M\$ sur cinq ans); crédit d'impôt pour la rénovation hôtelière; mise en place de division Tourisme d'Investissement Québec, amélioration de l'aménagement de parcs. Régions (191,2 \$ sur trois ans): soutien accru aux CRE et aux CLD, reconduction du Fonds d'initiatives autochtones, appui à la Ville de Québec (jusqu'à 30 M\$ pour le théâtre Le Diamant), appui à Montréal (jusqu'à 125 M\$ en infrastructures à l'occasion du 375 ^e anniversaire de la ville). Développement durable (7,1 M\$ sur trois ans): plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques à venir (2,7 G\$ sur huit ans financé par la création du marché du carbone); restauration des sites miniers (1G\$ sur dix ans). [Préparatifs d'un nouveau régime de redevances pour les hydrocarbures produits en milieu marin.]
7. La dette	E	Dette brute 183, 8 G\$ et Fonds des générations à 4,3 G\$ au 31 mars 2012 (300 M\$ de plus que prévu versé en 2012-2013). Le service de la dette coûte moins cher que prévu ((242 M\$ de moins en 2011-2012, 409 M\$ en 2012-2013, 507 M\$ en 2013-2014) [même si les intérêts sur la dette coûtent «28 M\$ par jour en 2012».]
8. L'équilibre du budget	B D F	Maintien de l'objectif de revenir à l'équilibre budgétaire dès 2013-2014. Déficit 2010-2011 : 1,1 G\$ de moins que prévu. Déficit prévu pour 2011-2012, de 3,3 G\$, pour 2012-2013, 1,5 G\$, pour 2013-2014, 0 \$. Le déficit du Québec pour 2011-2012 se démarquant en se limitant à 1,0 % du PIB. Attribué à des mesures prises avant les autres, exécutées avec discipline et rigueur. Le plan initial de 12,3 G\$ d'efforts sera un plan de 11,2 G\$, avec le report des autres mesures après 2013-2014, alors qu'il commencera à y avoir des surplus (versés au Fonds des générations). Impact total des mesures du budget pour 2012-2013 : 211,2 M\$, plus 65,3 M\$ pour le maintien des programmes existants.
Comptabilité		Les données longitudinales sur les revenus et les dépenses ne sont plus dans le <i>Plan budgétaire</i> , mais dans une publication de données historiques, annoncée à la fin du <i>Plan budgétaire</i> . Le fonds consolidé du revenu est dorénavant composé du fonds général et des fonds spéciaux (seront aussi) assujettis aussi au processus d'approbation par les parlementaires. On perd du suivi de long terme sur les missions passées à certains fonds spéciaux (FORT, FINESSS). Confirmation de l'évolution vers une budgétisation sur plusieurs années. Nouveau cahier portant sur les fonds spéciaux dans le Budget de dépenses.

1. Le budget et la pauvreté : une réponse rapide

Y a pas de nouvelles mauvaises nouvelles. Y en a de vieilles par exemple.

Écoute collective organisée par Solidarité populaire 02, Jonquière, le 20 mars 2012

Dans le budget du Québec 2012-2013, le tour des mesures directement relatives à la lutte contre la pauvreté est vite fait : on y trouve quelques mesures de logement social, une augmentation de l'allocation d'insertion dans le programme Alternatives jeunesse, la combinaison de la lutte contre la pauvreté et du soutien aux organismes communautaires pour combler le vide de mesures, le fascicule sur la lutte contre la pauvreté et certaines indications relatives au MESS. Le compte total pour 2012-2013 est de 2,2 M\$ en nouvelles mesures de lutte contre la pauvreté sur un impact financier total de 211,2 M\$ pour l'ensemble du budget, soit à peine 1 % des mesures annoncées. Ceci, dans une année où il n'est de toute façon pas à l'ordre du jour d'améliorer la redistribution de la richesse et les services aux citoyenNEs.

- **Logement social.** Comme par les années précédentes, le gouvernement consent à maintenir une certaine activité du côté de la construction de logements sociaux : 3000 unités sont prévues, un investissement de 330 M\$, dont le coût pour le gouvernement sera de 0,2 M\$ en 2012-2013, 8,3 M\$ en 2013-2014 et 10,4 M\$ en 2014-2015. Là-dessus, 2500 unités sont prévues dans le cadre du programme AccèsLogis. Ceci comprend 2300 unités dans les paramètres actuels (dont 250 nouvelles unités pour les aînéEs) et 200 unités sur un nouveau mécanisme de financement en projet-pilote avec le Chantier de l'économie sociale sur un principe de capital patient. Ensuite 500 unités par année sur deux ans seront réservées à ce mode de financement. Les 500 autres unités sont ajoutées au volet privé du programme Logement abordable Québec pour des logements locatifs privés dans les municipalités aux prises avec une pénurie de logements, incluant le territoire du Plan Nord hors Nunavik. Serviront-elles vraiment à lutter contre la pauvreté ? Cela reste à voir.
- **Programme Alternative jeunesse.** Dans le volet main-d'œuvre du plan de développement économique du gouvernement, on annonce une hausse du supplément mensuel pour adhésion volontaire à une démarche d'insertion de 30,30 \$. Ceci fera passer ce supplément à près de 122 \$ par mois pour une personne seule à compter de juillet 2012, pour une allocation jeunesse totale de 710,63 \$ pour une personne seule, et de 813,33 \$ pour une famille monoparentale avec une contrainte temporaire à l'emploi (2 M\$ en 2012-2013 et 4 M\$ par année ensuite). On mentionne que 60 % des participantEs ont quitté l'aide sociale, soit 4600 personnes par an qui intègrent le marché du travail après un passage à ce programme créé en 2007. On ne présente curieusement pas cette mesure comme une mesure de lutte contre la pauvreté. On la motive toutefois avec un argument souvent utilisé pour mettre la responsabilité sur les familles à l'aide sociale plutôt que sur l'environnement systémique qui fait que ces familles doivent y recourir : «Au Québec, 64 % des prestataires d'aide sociale de moins de 25 ans sont issus de familles prestataires. La dynamique intergénérationnelle est claire.²» L'argument utilisé pour augmenter le

² C'est la première allusion à une quelconque amélioration dans la redistribution du revenu pour les particuliers dans le *Discours sur le budget*. Elle arrive assez loin dans l'exposé. On peut constater la charge de préjugés qui l'accompagne. Rappelons qu'on est ici dans l'escalier roulant du bas, là où il faut redoubler d'effort pour monter une marche dans un escalier qui descend.

supplément met à son tour l'accent sur la responsabilité individuelle : «Un supplément plus élevé sera un motivateur encore plus efficace.»³

Les améliorations s'arrêtent là.

- **Impact financier nul de la lutte contre la pauvreté.** Curieusement, ces deux mesures ne sont pas incluses dans la section qui touche à la lutte contre la pauvreté dans les pages du *Plan budgétaire* qui traitent de l'impact financier du budget, sous l'item «2.1.4. Poursuivre la lutte contre la pauvreté et le soutien aux organismes communautaires»⁴. Quand on consulte la section descriptive correspondant aux montants annoncés dans cette section, soit 7 M\$ en 2012-2013, 8,3 M\$ en 2013-2014 et 10,4 M\$ en 2014-2015, on réalise que ces montants sont affectés en totalité au soutien aux organismes communautaires⁵, soit «la mise en oeuvre d'une formule de financement stable pour le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA)»⁶, «un soutien accru aux centres communautaires de loisirs», «une hausse du financement accordé aux organismes communautaires Famille et aux haltes-garderies communautaires», «la mise en place d'un programme pour la surveillance des jeunes handicapés âgés de 12 à 21 ans». Ces mesures sont souhaitables, mais elles ne sont pas en soi des mesures de lutte contre la pauvreté. Pour la partie «Poursuivre la lutte contre la pauvreté...» le compte est donc 0\$. Pourquoi alors un tel titre dans un tableau s'il n'est accompagné d'aucune mesure ?
- **Un fascicule intitulé «Le Québec et la lutte contre la pauvreté. Pour une société solidaire.»** Ce vide de mesures est par ailleurs accompagné d'un cahier de 33 pages qui se targue de démontrer l'action exemplaire du Québec en matière de lutte contre la pauvreté. Essentiellement, ce cahier s'intéresse aux inégalités, affirmant que «le Québec est une société plus égalitaire» et que «depuis 2003, les inégalités ont diminué au Québec», de même qu'à la pauvreté, affirmant que «depuis 2003, le taux de faible revenu au Québec a diminué de façon marquée pour les familles» et que «le taux de faible revenu observé au Québec est l'un des plus bas au Canada». Ces affirmations sont complétées d'un rappel des mesures mises en place de 2004 à 2010 et de divers indicateurs additionnels. Si la section sur les inégalités est responsable de l'apparition du mot inégalités (36 sur 37 fois) dans la documentation budgétaire après une absence remarquée

³ Au plan des motivateurs, pour donner un élément de comparaison, dans le secteur financier, on va dépenser 6,4 M\$ sur trois ans pour trois crédits d'impôt à l'intention des nouvelles entreprises québécoises actives dans la gestion des valeurs ou les opérations sur valeurs, soit un crédit d'impôt pour les nouvelles sociétés (crédit remboursable de 40 % des dépenses admissibles, pour un maximum de 150 000 \$ par année, sur une période de cinq ans), un crédit d'impôt pour l'embauche (30 % du salaire d'un employé admissible jusqu'à un maximum de 30 000 \$ par employé par année d'imposition, sur cinq ans) et un congé fiscal pour spécialiste étranger certifié par le ministère des Finances en lien avec le certificat de qualification de la société admissible (100 % du revenu imposable les deux premières années, puis 75 %, 50 % et 25 % les trois années suivantes). C'est aussi une forme d'aide sociale... dans l'escalier roulant du haut, qui aide à monter plus vite les marches d'un escalier roulant qui monte.

⁴ *Plan budgétaire*, p. H.5.

⁵ *Plan budgétaire*, p. G.119, Tableau G.41.

⁶ Loto Québec, qui continue d'être la source de financement particulière de l'action communautaire autonome, une incongruité problématique datant des années 1990, devra dorénavant fournir des montants fixés d'avance plutôt qu'un pourcentage des revenus des casinos.

et dénoncée dans les budgets précédents, elle ne satisfait pas à des critères basiques pour en parler. La mesure D9/D1 utilisée fait que quand on dit comparer le «revenu des ménages les plus riches en proportion du revenu des ménages les moins riches», on ne tient pas compte des revenus du dixième le plus riche et du dixième le plus pauvre de la population, autrement dit du 20 % de la population qui se trouve aux extrémités de la courbe ! Quand on sait que le dixième de la population le plus riche est celui dont le revenu s'améliore le plus vite et que le dixième le plus pauvre est celui où on retrouve les prestataires d'aide sociale dont la situation se détériore, on comprend que le procédé induit les lecteurEs en erreur⁷. Dans la section sur la pauvreté, on remarque que s'il a diminué pour les familles, le taux de faible revenu selon la MPC (ou Mesure du panier de consommation, une mesure qui indique une limite sous laquelle on ne couvre pas ses besoins de base) a augmenté entre 2004 et 2010 pour les aînéEs et les personnes seules, passant de 1,7 % à 4,7 % dans un cas, et de 21,5 % à 25,7 % dans l'autre⁸. Pourtant, loin d'améliorer la sécurité de la vieillesse, ce budget, comme le précédent, augmente la pression pour que les aînéEs restent plus longtemps au travail. **Quant aux personnes seules, même si on montre que leur situation s'est détériorée (ce qui a nécessairement à voir avec de moins bons transferts) et qu'un quart d'entre elles ne couvrent pas leurs besoins de base, le budget reste muet sur l'amélioration de la protection de leur revenu.** Dans les rappels des plans d'actions pour lutter contre la pauvreté, on ne tient pas compte des remarques du Vérificateur général dans son rapport 2011 sur la manière de gonfler les montants allégués. Et il faut voir l'audace poussée jusqu'à produire un graphique sur «la croissance du revenu médian par décile au Québec»,

⁷ Le ministre aurait très bien pu utiliser les données suivantes publiées par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (*La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : Vers l'horizon 2013, État de situation 2011*, Québec, 2011, p. 4, http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat_situation_2011.pdf) : «Sur les inégalités, avant transferts et impôts, le revenu du quintile le plus pauvre (ensemble des unités), était contenu 13,4 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 14,3 fois en 2009; après transferts et impôts, ce revenu du quintile le plus pauvre était contenu 4,3 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 4,7 fois en 2009, d'où une croissance des inégalités après transferts et impôts. Cette évolution au Québec s'apparente à ce qu'on trouve dans un bon nombre de pays de l'OCDE.» Il aurait pu aussi utiliser les indicateurs de développement durable de son propre Institut de la statistique, dont celui sur la répartition du revenu qui montre l'évolution de la part de revenu par quintile (http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/pdf/1-07.pdf) et affirme ceci : «Les données sur la répartition du revenu montrent que le cinquième des ménages ayant les revenus les plus élevés (quintile supérieur) s'accapare une proportion plus élevée du revenu de l'ensemble de l'économie en 2009 qu'en 1996, soit 41,9 % comparativement à 40,6 %. En contrepartie, les ménages des premier (quintile inférieur), troisième, et quatrième quintiles ont vu leur part du revenu diminuer.» Ou encore celui qui montre comment chaque cinquième de population se situe en déficit ou en excédent de la mesure du panier de consommation (MPC) (http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/pdf/1-08.pdf) et qui affirme qu'alors que, de 2000 à 2009, «le revenu familial du quintile inférieur n'a jamais atteint le seuil de la mesure du panier de consommation (MPC)», pendant la même période, l'augmentation du revenu familial excédentaire à la MPC «a été plus prononcée en termes absolus dans les quintiles supérieurs de revenu». Inévitablement, devant ces constats, au lieu d'affirmer que tout va bien, il aurait fallu aborder les priorités à considérer quant à l'usage des finances publiques (impôts et transferts) pour équilibrer les revenus disponibles.

⁸ *Le Québec et la lutte contre la pauvreté*, Tableau 2, p. 16.

de 2003 à 2009, qui la donne en pourcentage⁹, sur neuf déciles sur dix, le plus riche étant omis¹⁰ !

- **Plan de gestion et budgets du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.** Pourtant l'amélioration des conditions de vie et la couverture des besoins de base à l'aide sociale est clairement indiquée dans le plan de gestion du ministère publié dans le Budget de dépenses. Pour son orientation 3, «Aider les personnes et les familles», l'action du MESS consiste à «une démarche visant à favoriser l'activation des prestataires de l'assistance sociale, à valoriser l'incitation au travail, de même qu'à **améliorer les conditions de vie**, et ce, dans l'objectif de favoriser davantage la participation de toutes les personnes au marché du travail». Les actions envisagées pour ce faire restent essentiellement de l'ordre de l'incitation au travail et la sortie de l'aide sociale. Il est toutefois nommément précisé que le programme Mesures d'aide financière «permet à des personnes de recevoir **une aide financière de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus**». Ces missions ne trouvent toutefois pas leur équivalent humain et financier. C'est encore une fois le ministère où il y a le plus de coupures de personnel : 235 ETC (équivalents temps complet) de moins en 2012-2013. De même, le budget de l'aide à l'emploi baisse de 44,1 M\$ par rapport à la dépense probable de 2011-2012, et l'aide financière, de 34,4 M\$.

Quelques mesures supplémentaires pourront avoir un effet sur les personnes à faible revenu ou carrément en situation de pauvreté : par exemple l'amélioration des crédits d'impôts remboursables pour maintien à domicile et pour les aidantEs ditEs «naturelLEs» qui prennent soin d'unE conjointE de plus de 70 ans en perte d'autonomie.

Si on ne trouve pas dans ce budget de mesures directement appauvrissantes, il faut toutefois garder à l'esprit que les mesures aggravantes des budgets précédents doivent être ajoutées à l'impact des mesures du budget 2012-2013 pour prendre en compte le plein impact des finances publiques sur les conditions de vie des gens pendant cette même période.

Les étudiantEs en pleine contestation de la hausse des frais de scolarité se sont chargés de rappeler que les mesures indigestes du budget de l'année précédente le restaient tout autant à la veille de leur mise en application. La sournoise contribution santé double en 2012, passant de 100 à 200 \$. Et il ne faut pas perdre de vue les hausses à venir des tarifs d'électricité. Bref, comprendre ce qui se passe au Québec en matière de lutte contre la pauvreté impose de regarder plus large.

D'où la seconde section de cet article.

⁹ Comme si on pouvait équivaloir des pourcentages de croissance revenus de 10 000 \$, 100 000 \$ et 1 000 000 \$.

¹⁰ *Le Québec et la lutte contre la pauvreté*, Graphique 14, p.33. Plus tôt dans le cahier, en p. 6, on définit les déciles comme étant les revenus intercalaires entre un dixième de population et un autre, et on mentionne que «pour des raisons de disponibilité et de qualité des données, le décile supérieur est mesuré par le 9^e décile plutôt que par le 10^e décile». Mais cette notion de revenu limite entre deux classes de revenu ne tient pas quand on parle de revenu médian qui désigne un revenu milieu dans un intervalle donné. Ailleurs dans d'autres publications officielles où on présente des statistiques par quintiles de revenu, on parle généralement du revenu moyen du cinquième de population désigné... et on montre bien cinq résultats !

2. Le cap à prendre vers un Québec sans pauvreté, riche de tout son monde... et riche pour tout le monde : des enjeux sur trois budgets

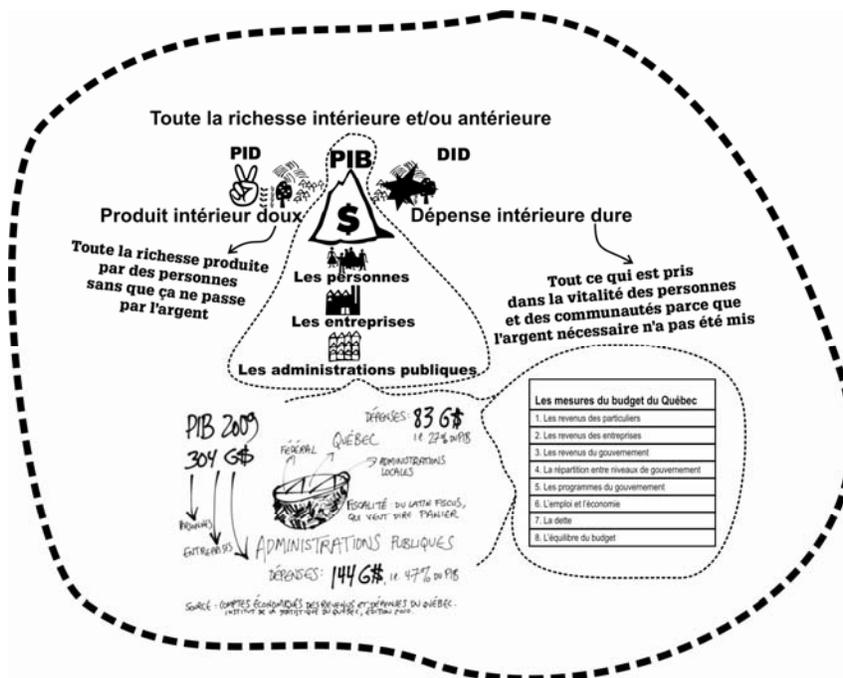
Ce troisième budget de l'ère Bachand se comprend en effet mieux avec les deux budgets qui le précèdent. Ensemble, ils se complètent pour poser de sérieuses embûches en direction d'une société sans pauvreté. On ne peut concevoir celle-ci que plus riche de tout son monde, ce qui suppose qu'on s'assure de bien reconcevoir ce qu'on entend par richesse. Par ailleurs, dans la perspective d'une société qui accepte et pratique le principe de la liberté et de l'égalité en dignité et en droits, cette richesse ne fait sens que partagée et repartagée au besoin : une société sans pauvreté s'entend comme une société riche pour tout le monde !

Bien que formulés dans les mots du développement durable, auquel le gouvernement du Québec s'est également contraint par une loi, les trois derniers budgets ne sortent pas de la zone d'attraction des lobbys qui travaillent en fait à promouvoir la concentration de la richesse, qui sera forcément celle d'une minorité possédante veillant à imposer ses vues, et non une forme de bien commun dont l'ensemble de la société aura l'usufruit.

Recomposons tout d'abord la séquence de ces trois budgets. Nous allons pour ce faire, réintroduire un schéma qui fournit des clés pour la comprendre.

L'an 3 de l'ère Bachand

De fait, les concepts à la base de la méthode d'analyse du budget utilisée depuis 1998 par le Collectif fournissent des clés de compréhension fort utiles. Reprenons le schéma apparaissant en page couverture du cahier de méthode produit en 2011 pour décrire ces concepts¹¹.

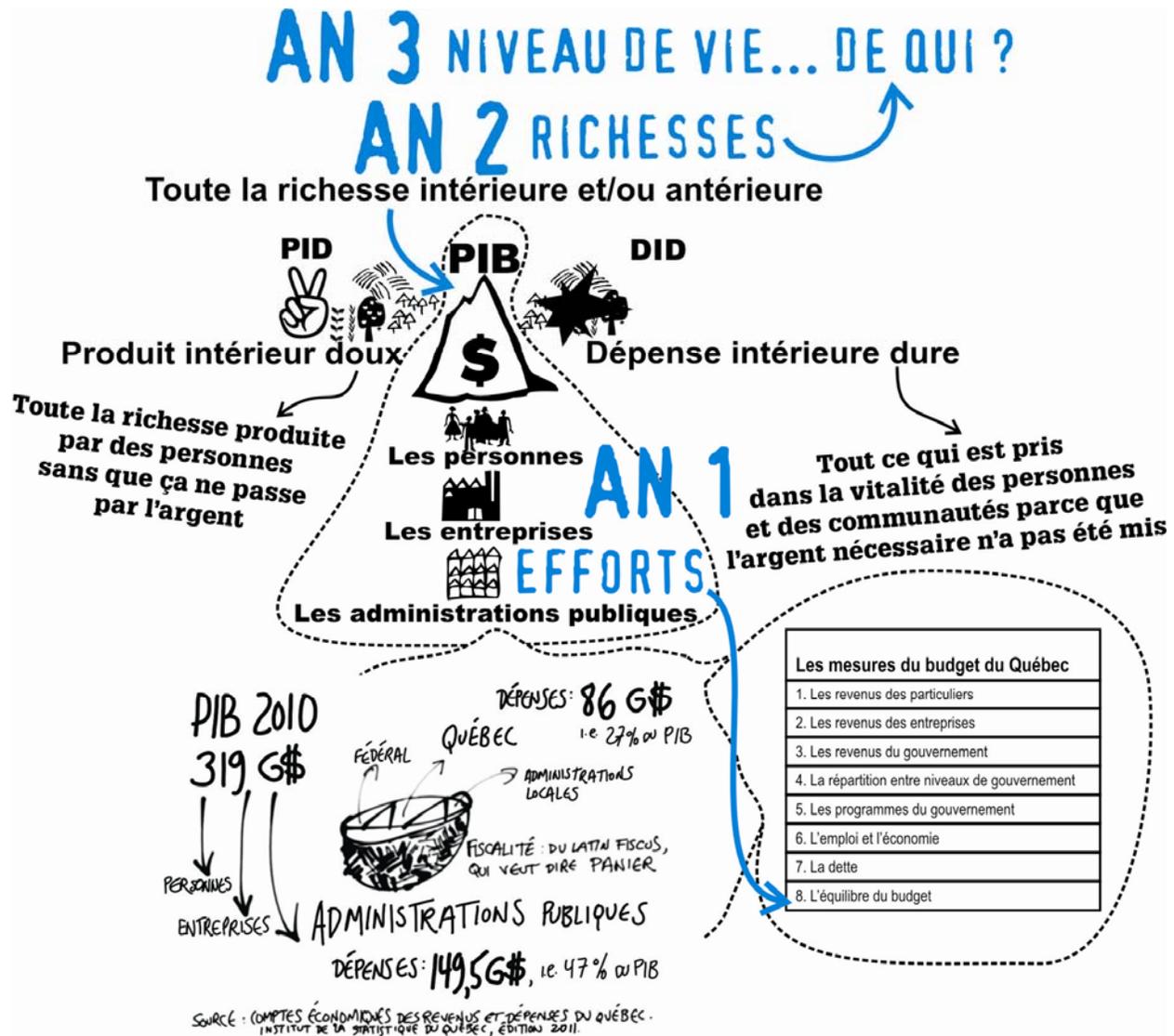


¹¹ Voir Labrie, Vivian, *À propos des concepts et de la méthode qui alimentent les analyses budgétaires produites par le Collectif pour un Québec sans pauvreté... dont celle de cette année*, Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2011, http://www.pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/Le_budget_du_Qubec_2011-2012-Concepts_et_methode-ok.pdf.

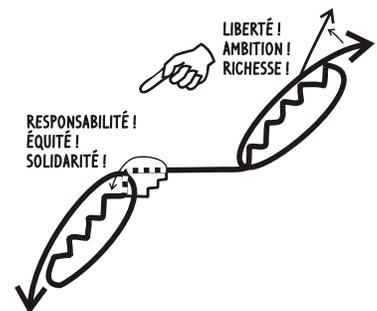
En bref, celui-ci met ensemble les morceaux suivants :

- **Le trio d'acteurEs de l'univers monétaire qui compose le PIB dans le trio plus large (PIB-PID-DID) de l'univers de la richesse.** La donnée centrale est le PIB (Produit intérieur brut), autrement dit la somme d'argent assimilable à l'activité économique du Québec sur une période donnée, en général une année, tel que traduit par les comptes économiques. Les transactions en cause se passent entre trois sortes d'acteurs, les personnes, les entreprises, les administrations publiques. Comptabilité pour comptabilité, on obtient par les revenus comme par les dépenses consolidées la somme d'argent assimilée à la richesse produite au Québec pendant une période donnée. En 1998, des personnes en situation de pauvreté ont attiré l'attention sur la «richesse intérieure» ou «richesse antérieure» qui n'est pas encore transformée en PIB, dont les ressources naturelles, les humainEs, la mémoire et les connaissances transportés jusqu'à nous. Elles ont aussi considéré deux autres dimensions de la richesse : la production intérieure douce, assimilable à la richesse produite sans passer par l'argent, et la dépense intérieure dure, assimilable à ce que les personnes et les communautés vivent de dur, et prennent dans leur espérance de vie et leur espérance de vie en santé parce que des dépenses monétaires ne peuvent pas être faites.
- **Les logiques de paniers.** On peut regarder la part des administrations publiques comme un panier, pour reprendre l'étymologie du mot fiscalité : on y contribue, les fonds recueillis servent à des fins d'intérêt collectif comme redistribuer, se donner des services, gérer les biens communs, et payer les dettes si on en a. Si on regarde la part des administrations publiques dans le PIB, pour le Québec, celle-ci comprend trois sections, la part de l'administration fédérale, la part de l'administration provinciale, la part des municipalités et instances locales. La part de l'administration provinciale compte pour environ le quart du PIB.
- **Huit cases pour analyser un budget.** Dans un budget public comme celui du Québec, pratiquement toutes les mesures peuvent être rangées dans l'une des huit cases suivantes : les impacts sur les revenus des particuliers, des entreprises, du gouvernement, la répartition entre les niveaux de gouvernement, les dépenses de programme, l'action sur l'emploi et l'économie, le service de la dette et le solde.

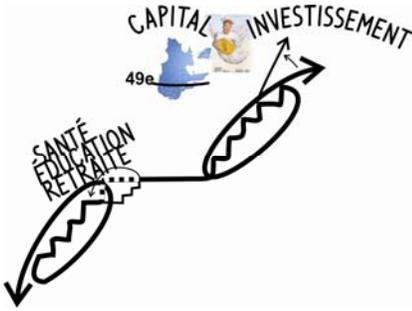
On peut inscrire sur ce schéma la séquence suivie par les deux derniers budgets et celui de cette année : an 1, un discours d'«efforts», an 2, un discours sur la «richesse», an 3, un discours sur «la qualité et le niveau de vie». La question est toujours la même : les efforts, la richesse, la qualité et le niveau de vie de qui, pour quoi ?



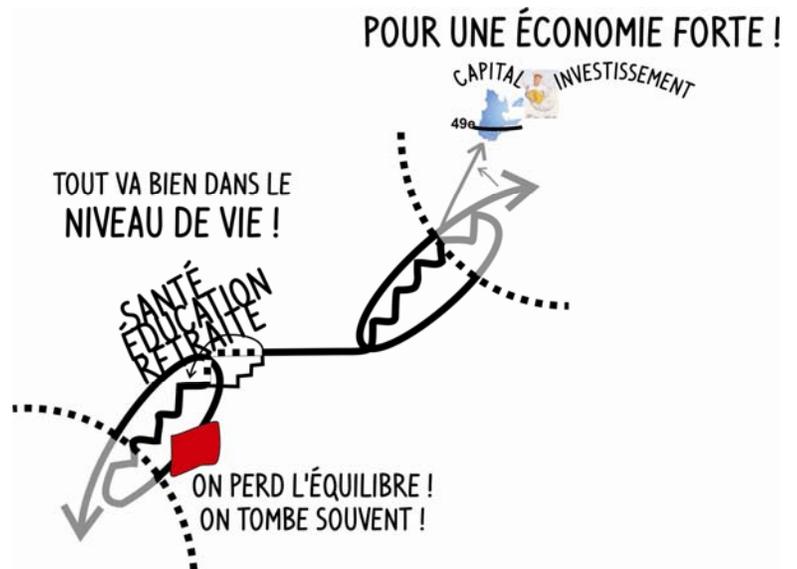
La première année (2010-2011), le ministre a pris appui sur le déficit public résultant des mesures destinées à contrer la crise économique pour justifier un langage de l'«effort» des trois parties prenantes au PIB, soit les particuliers, les entreprises et l'administration publique. Il leur a attribué une proportion de contribution à la réduction du déficit public. L'argument, fortement dénoncé, a faussé le débat : ce sont toujours des personnes qui font les efforts, la question est de savoir lesquelles. Or le ministre a fait plusieurs choix augmentant la pression sur la partie de la population qui a de petits revenus, dont l'introduction totalement inéquitable d'une contribution santé sans égard au revenu au-delà du seuil de contribution de 14 040 \$. En même temps, il a parlé de «libérer l'ambition» des QuébécoisES. Lesquelles ?



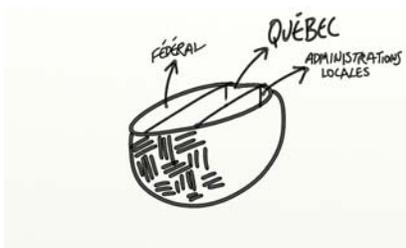
La seconde année (2011-2012), le ministre s'est intéressé aux richesses humaines et naturelles non encore transformées en PIB. Il a pris appui sur l'occasion d'enrichissement que constituent les pays à croissance rapide du BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) pour introduire un langage de «saisie des occasions d'affaires», qui ouvre aussi la porte à la... saisie des ressources. Encore faut-il savoir par qui et pour qui. Le Plan Nord, et plusieurs mesures favorables aux investisseurEs, ont opérationnalisé les «ambitions» à «libérer». La hausse des frais de scolarité et les incitatifs à prolonger la durée de vie au travail ont augmenté le fardeau de la classe moyenne à faible revenu sans améliorer la situation des plus pauvres.



Cette troisième année (2012-2013), le ministre reprend l'argumentaire faussé des «efforts» et l'argumentaire «BRIC», multipliant les rappels et les redites. Et il introduit un argumentaire «niveau de vie» en tentant de démontrer que depuis 2003, année d'entrée en fonction de ce gouvernement, tout le monde se porte mieux : il construit «une économie plus forte» pour «soutenir à long terme un niveau de bien-être enviable». En même temps, il masque les impacts des choix économiques sur les plus pauvres et les plus riches. Le tout se passe sur fond de contestation de la hausse des frais de scolarité du budget précédent. Dans ce budget «réchauffé deux fois», des personnes en situation de pauvreté qui écoutent le budget disent : «Ça monte pas pantoute!» «On perd l'équilibre!» «On tombe souvent!» «On a mal aux genoux à force de monter.»¹²



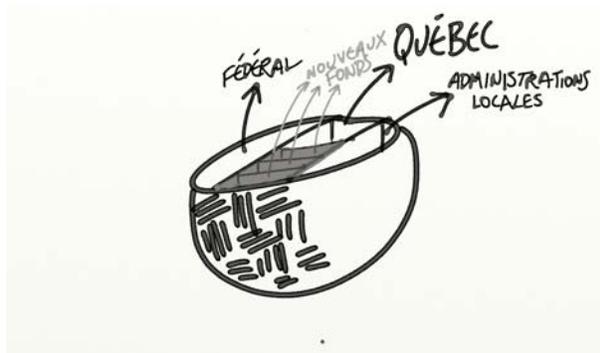
2. La multiplication des paniers



Il faut également revenir sur un problème soulevé dans l'analyse du budget 2011-2012, soit la multiplication des fonds spéciaux en autant de «paniers» à comptabilité autonome : le FINESSS pour la contribution santé et les dépenses auxquelles elle est affectée, le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) pour les taxes et permis relatifs au transport et pour les travaux d'infrastructure routière, la transformation du

¹² Écoute collective du budget organisée par Solidarité populaire 02, Jonquière, 20 mars 2012.

ministère du Revenu en Agence autonome avec son propre budget, le fonds pour le Plan Nord, et ainsi de suite. Il était indiqué alors qu'il devenait difficile de suivre la comptabilité des revenus et des dépenses du gouvernement d'année en année en raison de la transformation rétroactive des lignes comptables de référence¹³.



Dans le budget 2012-2013, cette multiplication des paniers s'accompagne d'une transformation qui a des conséquences importantes alors qu'elle passe relativement inaperçue : le fonds consolidé du revenu intègre dorénavant les fonds spéciaux et il est divisé en deux sections, un fonds général et des fonds spéciaux¹⁴. Le fonds consolidé était auparavant considéré comme le fonds de base des finances publiques, dans lequel on contribuait et à partir duquel on distribuait, et ceci, de façon distincte des fonds spéciaux, lesquels restaient relativement marginaux. Cette transformation a pour effet de reporter dans la notion de «fonds général» ce qui était auparavant considéré comme étant de l'ordre du fonds consolidé, de modifier la manière de rendre des comptes dans les documents budgétaires, de retrancher une partie des fonds des tableaux où ils étaient auparavant compilés... et de préparer des surprises pour l'avenir.¹⁵ ¹⁶ Ces changements comptables ont notamment deux effets importants pour la vigilance citoyenne : ils

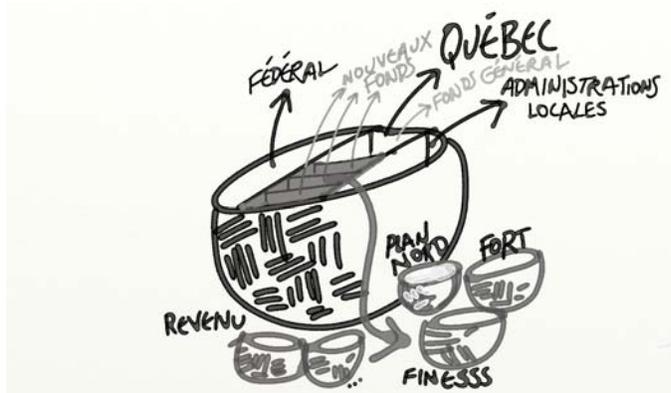
¹³ Voir Labrie, Vivian, *Le budget du Québec 2011-2012, Trois regards alors qu'il faut «tendre vers un Québec sans pauvreté»*, Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2011, p. 14-20, http://www.pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/Le_budget_du_Quebec_2011-2012-Article_de_fond-ok.pdf.

¹⁴ Voir le début de la section C du *Plan budgétaire*, p. C.4 : «Adopté par l'Assemblée nationale en juin 2011, le projet de loi no 10 prévoit que le fonds consolidé du revenu sera dorénavant composé du fonds général et des fonds spéciaux. Le fonds général regroupe l'ensemble des opérations qui étaient considérées comme celles du fonds consolidé du revenu avant l'adoption de la loi. Pour les fins de la présente section, les fonds spéciaux seront tout de même présentés avec les entités consolidées afin de refléter distinctement l'ensemble de leurs revenus et de leurs dépenses affecté au financement de missions spécifiques. » Par ailleurs, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux seront dorénavant assujettis au même processus d'approbation par les parlementaires que celui des budgets de dépenses et d'investissements des ministères et organismes budgétaires. Cette nouvelle approbation «renforcera» ainsi «le contrôle des parlementaires» sur le budget de chaque fonds spécial, tout en maintenant l'affectation de revenus dédiés au financement d'activités précises. Notons aussi l'apparition d'un nouveau cahier dans le *Budget de dépenses* : Budget des fonds spéciaux.

¹⁵ Voir les sections 2 et 4 de l'analyse détaillée 2012-2013, Labrie, Vivian, *Le budget du Québec 2012-2013 : l'an 3 de l'ère Bachand, Analyse du budget, des crédits et de leur impact sur la lutte à la pauvreté, Tout le monde s'enrichit ? Vraiment ?*, Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2012, http://www.pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/Le_budget_du_Quebec_2012-2013-Analyse_detaillée-ok.pdf.

¹⁶ Tout ceci semble aller de pair avec la tendance à prévoir des cadres financiers sur plusieurs années pour les «grandes missions de l'État» comme d'autres gouvernements de l'OCDE. Par exemple dans le *Plan budgétaire*, on parle aussi du «cadre financier quinquennal du gouvernement» pour parler des mesures jusqu'en 2016-2017, donc probablement à partir de 2012-2013. Un nouveau plan est ajouté cette année pour l'exploitation forestière. «Ainsi, près de 50 % des dépenses consolidées du gouvernement font maintenant l'objet d'un cadre financier à moyen terme», *Discours sur le budget*, p. 11.

complexifient à outrance le suivi des finances publiques, ils créent l'habitude de ces fonds spéciaux qui, il faut le rappeler, ont chacun des règles et des montages financiers qui leur sont propres. On perd ici des repères essentiels pour suivre l'évolution des revenus et des dépenses et pour parler d'équité¹⁷.



Le plus simple ici est de donner un exemple sur un de ces fonds spéciaux, le FINESSS, qui mérite une attention particulière en raison de ses implications pour l'avenir. Rappelons les faits.

- **Instauration sur trois ans.** Dans son budget 2010-2011, le ministre Bachand instaure la contribution santé, soit un montant forfaitaire qui devra être payé annuellement par tout contribuable au revenu de plus de 14 040 \$. Ce montant sera de 25 \$ en 2010, de 100 \$ en 2011 et de 200 \$ en 2012, ce qui, à terme procurera environ 1 G\$ au gouvernement.
- **Contribution inéquitable.** On est donc ici dans une forme de contribution la plus régressive qui soit vu que peu importe leur revenu, que ce soit 15 000 \$, 150 000 \$ ou 15 M\$, les particuliers paient annuellement le même montant. Le fonds constitué ici demande un effort plus grand au revenu aux plus pauvres qu'aux plus riches, et son absence d'équité verticale le distingue fortement des contributions réunies dans le régime d'imposition régulier. En plus, il vient chercher annuellement un montant important à des personnes à faible revenu qui en ont besoin pour fonctionner, y compris à des personnes ne couvrant pas leurs besoins de base.
- **Versée dans un fonds spécial.** Cette contribution santé va être compilée dans un fonds spécial, le Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux (FINESSS). Ce fonds servira à compenser la différence entre la croissance annuelle de 3 % que le gouvernement veut affecter à la mission Santé et Services sociaux dans ses dépenses de programmes régulières et la croissance réelle qu'il affecte à cette mission. Par exemple, en 2012-2013, la croissance de la mission Santé et services sociaux est de

¹⁷ Les données longitudinales sur les revenus et les dépenses ne sont plus dans le *Plan budgétaire*, mais dans une publication de données historiques, annoncée à la fin du *Plan budgétaire* et sur une des pages du site sur le budget, mais non sur la page de téléchargement de l'ensemble des documents (par exemple le 1 mai 2012). Dans les Tableaux C.5, C.6, C.7, C.8 du *Plan budgétaire*, la partie «droits et permis/revenus divers» devient «ressources naturelles/ autres revenus». La transformation effectuée en 2011-2012 étant complétée, dans les dépenses, on a perdu dans les tableaux anciennement relatifs au fonds consolidé la partie affectée aux fonds spéciaux. Dans les *Données historiques*, Tableau 3, comparativement au tableau similaire de l'année précédente, on garde une trace sur la mission Revenu, mais non pas sur la partie FORT de la mission des Transports. Quant à la partie FINESSS de la mission Santé et Services sociaux, elle n'est pas comprise dans celle-ci et n'apparaît donc pas dans les données historiques.

4,7 % avec le FINESSS (31 G\$) et de 3,4 % sans (30 G\$). Le gouvernement a le choix du pourcentage selon le message qu'il veut véhiculer, parfois axé sur les dépenses parfois sur le contrôle des dépenses. Par ailleurs, dans les données sur les dépenses par ministère, le montant affecté à la Santé et aux Services sociaux, autrement dit en dépenses de programme, soit 30 G\$, ne comprend pas le 1 G\$ du FINESSS.

- **Affecté à de véritables dépenses de programmes.** Ce qui est incompréhensible, c'est que la nature des dépenses du FINESSS ne peut être distinguée de ce qu'on pourrait appeler une dépense de programme en santé et services sociaux. Voici par exemple, le détail de l'utilisation du FINESSS en 2012-2013, en augmentation de 390 M\$ sur l'année précédente¹⁸ : services aux personnes âgées, incluant les sommes allouées au Plan d'investissements pour les personnes âgées et pour s'assurer de la qualité de l'hébergement de longue durée (177 M\$), services de déficience intellectuelle et physique (35 M\$), soutien aux groupes de médecine familiale (120 M\$), accès aux chirurgies et fonctionnement de nouvelles installations prévues à cet effet (275 M\$), soins oncologiques (141 M\$), services de dialyse (160 M\$). Qu'y a-t-il de plus de l'ordre d'une dépense en santé et services sociaux que ça ?
- **Apparition d'une prévision de «manque à gagner» à partir de 2014-2015.** Il s'ajoute maintenant à cette situation, injustifiable tant au plan du financement séparé que de la dépense séparée des autres dépenses de santé, une astuce introduite en douce dans le budget 2012-2013. On y apprend que le «financement gouvernemental pour la santé progressera à un rythme annuel moyen de 5,0 % jusqu'en 2016-2017», ce qui fait que le FINESSS passera de 1 G\$ à 1,4 G\$ en 2013-2014 et que cette année-là, «une partie des sommes reçues du gouvernement fédéral dans le cadre de l'entente sur l'harmonisation des taxes de vente servira à combler le manque à gagner de 430 millions de dollars du FINESSS», et que «dès 2014-2015, il demeurera un écart à résorber de 430 millions de dollars pour compléter le financement de la santé»¹⁹. Autrement dit, on réussit à construire un fonds à croissance rapide, financé par les contribuables de façon forfaitaire et non de façon proportionnelle au revenu, auquel on va imputer de plus en plus de dépenses devant normalement relever d'une approche intégrée et consolidée de la santé et des services sociaux. Conclusion : prévision d'un déficit et donc, même si le Discours sur le budget n'en parle pas, d'une nouvelle perception, autrement dit d'une augmentation de la contribution santé à partir de 2014 ?

¹⁸ Notons ici la formulation pernicieuse de la chose alors que la croissance du Fonds est déterminée par les montants de cotisation fixés par le gouvernement pour la contribution santé, soit 25 \$, 100 \$ et 200 \$: «La croissance des revenus provenant de la contribution santé permet de porter à plus de 1 milliard de dollars les dépenses du FINESSS en 2012-2013, une augmentation de 390 millions de dollars par rapport aux 615 millions de dollars prévus en 2011-2012», *Plan budgétaire*, p. A. 38. On précise par ailleurs sur cette même page que «des modifications législatives seront apportées à la Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux afin de préciser l'identification des bénéficiaires pouvant recevoir des sommes du FINESSS et, ainsi, de mieux répondre aux besoins des établissements de santé et de services sociaux».

¹⁹ *Plan budgétaire*, p. A.40.

Un financement stable pour la santé jusqu'en 2016-2017						
Des investissements importants ont été réalisés pour moderniser, développer et améliorer le système de santé québécois. L'augmentation du nombre de groupes de médecine familiale ainsi que la bonification des soins aux personnes âgées et aux clientèles en déficiences intellectuelle et physique en sont des exemples concrets.						
Le financement gouvernemental pour la santé progressera à un rythme annuel moyen de 5,0 % jusqu'en 2016-2017.						
- En 2013-2014, une partie des sommes reçues du gouvernement fédéral dans le cadre de l'entente sur l'harmonisation des taxes de vente servira à combler le manque à gagner de 430 millions de dollars du FINESSS.						
- Dès 2014-2015, il demeurera un écart à résorber de 430 millions de dollars pour compléter le financement de la santé.						
Financement gouvernemental pour la santé de 2011-2012 à 2016-2017 (en millions de dollars)						
	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017
Dépenses de programmes	29 121	30 121	31 185	32 803	34 502	36 285
Variation en %	2,1	3,4	3,5	5,2	5,2	5,2
Dépenses du FINESSS						
Contribution santé	615	1 005	1 015	1 015	1 015	1 015
Affectation d'une partie de la compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS	—	—	430	—	—	—
Écart à résorber	—	—	—	430	430	430
Total des dépenses du FINESSS	615	1 005	1 445	1 445	1 445	1 445
FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL	29 736	31 126	32 630	34 248	35 947	37 730
Variation en %	3,4	4,7	4,8	5,0	5,0	5,0

Plan budgétaire, p. A.40.

Il faut certainement méditer l'encadré ci-dessus, extrait du *Plan budgétaire*.

Ici une comparaison aidera à situer l'enjeu.

- **Hausse des frais de scolarité.** Le caractère inéquitable de cette perception plus élevée a conduit le Québec dans la rue. **L'impact à terme de la hausse des frais de scolarité annoncée dans le budget 2011-2012 est de 265 M\$.** Au plan fiscal, le fond du débat est assez simple : on augmente (avec certaines compensations en fonction des revenus) des montants forfaitaires, les droits de scolarité, qui donnent accès à l'éducation universitaire, quitte à augmenter l'endettement de la génération montante au moment où elle pourrait le plus avoir besoin d'un revenu clair de dette pour s'établir. Ceci alors qu'il y aurait eu lieu de passer par la progressivité de l'impôt avec une formule tendant vers une gratuité scolaire financée d'une génération à l'autre en fonction des revenus réels après les études.
- **Contribution santé.** Avec la contribution santé et le FINESSS, on parle du déroutement d'une partie croissante des dépenses de santé et services sociaux de leur financement par l'impôt avec sa progressivité et par la contribution des entreprises par le Fonds de santé. On finance cette partie de dépenses déroutées par une approche forfaitaire inéquitable et injustifiée, la contribution santé. **Et on parle d'un impact financier croissant, à la hauteur de 1,4 G\$ dès 2013-2014. Autrement dit, en perte d'acquis sur l'équité et en impacts monétaires, c'est une situation pire que ce qui met la société dans la rue**

avec la hausse des frais de scolarité. Comment se fait-il que ça ne génère pas de soulèvements ? Il y a ici une question pour les mouvements citoyens²⁰. Il y a aussi un autre élément de réponse dans la manière de procéder en catimini dans l'arrière-boutique de la documentation budgétaire.

Dans les deux cas, on parle ici de **l'intensification du recours au financement «à frais fixes» de services dispensés par l'État**. C'est l'occasion aussi de voir venir une troisième transformation de même ordre, annoncée dans le budget 2010-2011 : la hausse des frais d'électricité sur le bloc patrimonial de 3% par année à partir de 2014, jusqu'à 0,01\$ le KW en 2018, ce qui rapportera 1,6 G\$ à terme.

Ces exemples attirent l'attention sur les transformations en cours de la fiscalité. Ils montrent, notamment avec le suivi sur le FINESSS, qui recueille la contribution santé, à quel point les procédés utilisés sont en train de miner les fondements mêmes du pacte social et fiscal. On y voit des pratiques de comptabilité à la fois très inégalitaires et de plus en plus difficiles à suivre. Le parallèle fait avec les enjeux de la crise étudiante actuelle ouvre peut-être des pistes pour reconsidérer les enjeux et les possibles autour du financement de l'éducation supérieure. Il montre aussi qu'il devient important de se rappeler à quoi servent les finances publiques²¹.

3. Quelle justice, quels équilibres ?

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la Loi sur le développement durable votées au cours des années 2000 vous donnent des horizons intéressants pour aligner le paquebot. Ces lois, et l'expertise citoyenne qui les a rendues possibles, vous invitent à considérer l'action publique en tenant compte des dimensions sociale et environnementale de la richesse. Alors, ajustez-vous le tableau de bord du paquebot pour inclure les instruments dont nous avons besoin pour corriger les lectures rendues par les instruments actuels? Et prendrez-vous les décisions qui s'imposent pour opérer le virage avant l'impasse? D'ici là, j'invite les journalistes et analystes du prochain budget à faire le même calcul que moi: combien de fois, cette année, le mot «PIB»? Combien de fois le mot «inégalités»?

Vivian Labrie, «L'absence d'un mot» (Lettre ouverte au ministre Bachand), *Le Devoir*, 2 février 2012.

«Monsieur le Président, j'ai deux excellentes nouvelles pour les Québécois. La première a trait à la croissance économique, un objectif central de notre gouvernement depuis notre élection en 2003. Depuis 2003, le PIB réel par habitant a progressé davantage au Québec qu'en Ontario et aux États-Unis, et autant qu'au Canada. Les Québécois se sont plus enrichis que l'ensemble des Nord-Américains. La seconde a trait au bien-être des Québécois. La croissance économique est un critère important du bien-être des peuples. Mais ce bien-être est une réalité plus complexe que le seul PIB. C'est pourquoi l'OCDE a conçu un indice Vivre mieux, à partir

²⁰ Absence de réseautages citoyens suffisamment organisés pour mener une lutte sur ce plan ? Absence de moyens de pression potables ? Il est certainement plus difficile de faire la grève des salles d'attente et des consultations médicales, d'autant plus qu'en matière de santé, ce qui est mis en danger, ce n'est pas une session d'études, mais bien une session de vie.

²¹ Notons que 265 M\$, c'est moins que les 300 M\$ non prévus versés en plus en 2011-2012 par le gouvernement au Fonds de générations parce qu'il a eu des surplus accumulés dans le Fonds de l'information sur le territoire. Notons aussi que le Québec sera en surplus à partir de 2014-2015 et que les montants des surplus, tout comme une partie des redevances pour les ressources naturelles, seront affectés au Fonds des générations. Ce qui fait que les versements au Fonds des générations augmenteront de 1 G\$ en 2013-2014 à 1,6 G\$ en 2014-2015, jusqu'à 2,5 G\$ en 2016-2017. **Dans une société qui insiste sur le vieillissement de sa population, si on insiste pour entretenir un Fonds des générations pour réduire la dette publique à long terme, il y aurait une belle logique à l'affecter aussi à réduire l'endettement à court terme de la génération qu'on forme à prendre le relais de la «vie productive».** Qui dit d'ailleurs que le «rendement sur l'investissement» d'un 300 M\$ annuel en scolarisation étudiante ne serait pas meilleur et plus enrichissant pour la société que celui de l'argent investi pour dépasser un jour le coût des intérêts sur la dette?

Le discours sur le budget du Québec 2012-2013 – L'an 3 des budgets de l'ère Bachand

de vingt indicateurs socio-économiques. Pris ensemble, ces indicateurs permettent de rendre compte de nombreuses dimensions de la vie des Québécois qui échappent à la seule mesure du PIB. Il y a quelques semaines, les professeurs Luc Godbout et Marcelin Joanis, de l'Université de Sherbrooke, ont publié pour la première fois un indice Vivre mieux calculé pour le Québec. Le résultat en a étonné plus d'un. Selon le poids accordé à chacun des indicateurs, le Québec se classe soit premier, soit deuxième parmi les pays de l'OCDE : devant les États-Unis, devant l'Australie et la Nouvelle-Zélande, devant la Suisse, devant les pays scandinaves.»

Les premiers mots du *Discours sur le budget 2012-2013*.

Il nous faut revenir ici aux questions fondamentales de justice et de finalités qui doivent être posées dans un exercice économique aussi important que celui des finances publiques du Québec. Le budget 2012-2013 déborde effectivement de l'économie classique pour aborder des enjeux relatifs au bien-être.

Il y vient au moins trois fois : avec l'indicateur *Vivre mieux !* de l'OCDE, en opérationnalisant la notion de niveau de vie, et en abordant la question des inégalités. Sur ces trois termes, la documentation budgétaire manque de justesse, pour employer une formulation polie : il y a des non-dits importants.

Dès le début de son discours, le ministre prend en compte de nouveaux indicateurs, comme l'indice *Vivre mieux !* de l'OCDE. Toutefois si cet indicateur regroupe plusieurs dimensions de ce qui peut rendre la vie meilleure, qu'il s'agisse du revenu, de l'accès à la santé ou à l'éducation, de l'emploi, de la satisfaction face à la vie, il traduit ces dimensions en termes moyens. Ceux-ci ne nous disent pas comment se distribuent ces facteurs de qualité de vie dans l'ensemble de la population. ChacunE a-t-il accès à une juste part ?

L'expression «juste part» est utilisée plus d'une fois dans le *Discours sur le budget*. On verra qu'elle comporte plusieurs sens et destinataires. Dans certains cas, c'est une «juste part» à venir, qu'il s'agisse de contribution ou de redistribution.

*La lutte contre l'évasion fiscale constitue une composante importante du plan de retour à l'équilibre; non seulement par les revenus récupérés par le gouvernement, mais aussi parce qu'on ne saurait accepter que des contribuables se soustraient à leur responsabilité de payer leur **juste part**, alors même qu'on exige un effort de tous.*

Discours sur le budget, p. 8

*Comme tous les peuples pourvus de ressources, les Québécois veulent en tirer leur **juste part**. Nous traitons aujourd'hui des mines, des hydrocarbures et de l'exploitation forestière.*

Discours sur le budget, p. 12

*Comment financer ce plan? En toute logique, il convient que les émetteurs de GES paient leur **juste part**. C'est dans cet esprit que le gouvernement a annoncé en décembre dernier la création d'un marché du carbone, comme il en existe en Europe et dans le Nord-Est des États-Unis, et comme celui que la Californie est en voie d'implanter.*

Discours sur le budget, p. 29

Dans le cas de la lutte contre la pauvreté, la «juste part» est pratiquement considérée comme une mission accomplie, comme si elle était derrière, à la lumière d'un exposé des faits qui, on l'a dit, manque sérieusement de justesse et qui tait la gravité du manque d'accès à l'essentiel pour une partie de la population.

Notre plan a donné des résultats probants. Alors que l'inégalité économique s'était accrue au Québec de 1996 à 2002, elle a diminué depuis 2003, grâce à nos politiques : comme le rétablissement des allocations familiales, la prime au travail, le soutien au logement social, les services de garde. Le Québec est la société la plus égalitaire au Canada. Nos familles et nos enfants affichent les taux de faible revenu les plus bas du pays.

Nous n'en restons pas là, bien sûr! La lutte contre la pauvreté s'intensifie.

Le discours sur le budget du Québec 2012-2013 – L'an 3 des budgets de l'ère Bachand

En 2010, le plan de lutte contre la pauvreté a été renouvelé jusqu'en 2014-2015. Sur ces cinq années, le gouvernement canalise 7,1 milliards de dollars vers la lutte contre la pauvreté dont 2 milliards pour l'indexation des prestations d'assistance sociale, 1,25 milliard chacun pour la prime au travail et le Soutien aux enfants.

La **juste part** de chacun, c'est aussi cela.

Discours sur le budget, p. 35.

Ailleurs dans la documentation budgétaire, la notion de niveau de vie est vite interprétée en termes de capacité de produire les biens et services dans l'univers du PIB.

La page suivante du *Plan budgétaire*, mérite elle aussi une méditation.

Niveau de vie et productivité
<p>Niveau de vie</p> <p>La population du Québec bénéficie d'un niveau de vie élevé à l'échelle mondiale. De manière générale, le niveau de vie est mesuré par le PIB réel par habitant¹. Plus cet indicateur est élevé, plus la population bénéficie d'une gamme de produits et services étendue et diversifiée.</p> <p>Cette mesure a cependant ses limites, car le bien-être d'une population ne dépend pas uniquement de la consommation de biens et services, mais aussi d'autres éléments, tels un environnement sécuritaire et de qualité, le temps passé avec la famille, un emploi valorisant, etc.</p> <p>Décomposition du niveau de vie en ses principaux facteurs</p> <p>L'augmentation du niveau de vie d'une société peut être décomposée selon les principaux facteurs responsables de son accroissement :</p> <ul style="list-style-type: none">- la productivité horaire du travail, soit le PIB réel par heure travaillée, $\frac{PIB\ réel}{HT}$;- la durée moyenne de travail par emploi, c'est-à-dire le nombre moyen d'heures travaillées par emploi, $\frac{HT}{Emplois}$;- le taux d'emploi, c'est-à-dire le ratio du nombre de travailleurs sur la population la plus susceptible de travailler (15 à 64 ans), $\frac{Emplois}{Pop\ (15-64)}$;- le ratio démographique, soit le rapport entre la population la plus susceptible de travailler et la population totale, $\frac{Pop\ (15-64)}{Pop}$. <p>Chacun de ces facteurs contribue à l'accroissement du niveau de vie d'une société :</p> $\frac{PIB\ réel}{Pop} = \frac{PIB\ réel}{HT} * \frac{HT}{Emplois} * \frac{Emplois}{Pop\ (15-64)} * \frac{Pop\ (15-64)}{Pop}$

¹ Cette définition est utilisée par plusieurs organisations internationales, telles l'OCDE, la Banque Mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation des Nations Unies.

Plan budgétaire, p. B.59.

Ajoutons que dans ce budget essentiellement de développement économique, la main-d'œuvre est plutôt assimilée à une ressource, comme le signale cette métaphore du document *Budget en un coup d'œil*: «Les travailleurs québécois sont le carburant de notre économie.»

Et alors, l'économie, elle carbure pour qui ? ou pour quoi ?

Quant aux compilations sur les inégalités, on aura vu qu'elles ont surtout un rôle de faire valoir et qui sait, d'introduction du terme en réponse à des demandes prébudgétaires²². On n'y sent pas le souci de mettre la réalité bien à plat pour pouvoir se demander comment faire primer l'amélioration des revenus et des conditions de vie du cinquième le plus pauvre de la population sur celle du cinquième le plus riche.

Devant ces velléités hors du cadre classique et vite réinterprétées en termes d'économie classique, voire en termes d'intérêts économiques particuliers, il devient important de prendre conscience des débats à tenir dans la société québécoise pour mieux réaliser l'interdépendance de la condition humaine : les efforts de qui, pour développer quelles richesses, pour améliorer le niveau de vie de qui ? Et ceci dans quel équilibre du Produit intérieur brut (PIB), du Produit intérieur doux (PID) et de la Dépense intérieure dure (DID), autrement dit, du fric, du doux et du dur ?

En effet, au bout du compte, on revient à des finalités somme toute très simples de la convivialité : puisqu'une partie de la richesse collective transige par l'argent, que le bien vivre commence par survivre et que la survie passe par l'accès à un revenu, chaque personne dispose-t-elle d'une part suffisante de revenu pour pourvoir à ses besoins, ce qui suppose un minimum de 16 561 \$ en 2011 pour une personne seule habitant Montréal²³ ? La question prend une tournure pratique quand on sait que le revenu personnel disponible par habitant est de 26 828 \$ en 2011, 27 492 \$ en 2012, 28 125 \$ en 2013. Il y a donc amplement de quoi couvrir les besoins de base de chaque personne dans la mesure où on choisit d'avancer vers plus d'égalité.

Cela suppose un cadre de référence et des valeurs qui le permettent. Ce cadre existe déjà dans notre société pour certains âges et situations, encore qu'il faille toujours veiller sur ces acquis, comme le montre l'augmentation récente du faible revenu chez les aînés. La difficulté vient quand il s'agit d'assurer de la sécurité à des adultes en âge de travailler (18-65 ans). On rencontre alors une autre réalité de notre condition humaine : la nécessité de faire ce qu'il faut ensemble pour survivre, laquelle introduit toutes sortes de peurs de perdre l'équilibre. Dans cette mutualité à construire, il faut aller voir les moyens qu'on a et ce qu'on a les moyens de s'accorder collectivement. Une partie de cela passe par les conventions qu'on se donne pour transiger par l'argent, dont ce qui se retrouve à l'intérieur du PIB. Une autre partie passe dans la richesse produite «en douceur», sans passer par l'argent et donc sans prise en compte dans le PIB, par exemple une bonne part de l'engagement social, du travail domestique, du travail des femmes, des artistes, des personnes en situation de pauvreté. Sans nécessairement être comptabilisable ou à comptabiliser, c'est cette forme de production qui est mise en évidence dans la notion de Produit intérieur doux (PID) du trio PIB/PID/DID présenté en début de section. Une autre partie encore des équilibres à considérer passe par les «efforts» pénibles, par ce qui nous en coûte, physiquement et mentalement, pour «passer à travers» avec les moyens dont on dispose, avec la misère, générée quand les ressources manquent. C'est ce que la notion de Dépense intérieure dure (DID), l'autre terme du même trio, tente de mettre en évidence.

Il y a dans tout ça à concilier :

- l'inquiétude que les efforts nécessaires à la qualité de vie soient produits ;

²² Collectif pour un Québec sans pauvreté, *Si quelques pauvres sont moins riches, les riches sont toujours plus riches. Mémoire prébudgétaire 2012-2013*, janvier 2012, http://www.pauvrete.qc.ca/article.php?id_article=776.

²³ Voir Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : Vers l'horizon 2013, État de situation 2011*, Québec, Tableau 1, p. 7, http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat_situation_2011.pdf.

Le discours sur le budget du Québec 2012-2013 – L'an 3 des budgets de l'ère Bachand

- le désir que cette qualité de vie soit partagée équitablement ; en effet, si les visions et les intérêts diffèrent autour de l'équité, le désir que la richesse produite soit à tout le moins en partie mise en commun et redistribuée est là ; l'enjeu est de trouver et convenir dans quelle proportion, pour qui et comment on se retrouve dans une situation juste ;
- la notion du temps mis et de l'argent reçu pour les efforts, quand il s'agit de fonctions rémunérées ;
- le désir que les efforts de toutes les personnes soient reconnus, avec toutes les questions de valeurs et de quantités qu'ils posent ;
- la part de l'interdépendance, qui fait qu'on peut difficilement tout miser sur l'autonomie ;
- la part des capacités ;
- la part des besoins, autrement dit, ce que ça prend pour vivre, et des moyens, autrement dit, ce dont on dispose pour vivre et partager ;
- la part de la solidarité ;
- les équilibres acceptables entre le brut, le doux et le dur, collectivement et dans la part de chacunE ;
- les véhicules qu'on choisit pour générer de la justesse et de la justice ; dans l'univers du PIB, la part de l'emploi, de la fiscalité, des services publics et des transferts, à considérer attentivement au plan technique parce que le diable est dans les détails ; dans l'univers élargi de la richesse globale, le soin qu'on prend de la liberté et de l'égalité en dignité et en droits.

Les prochains pas possibles par rapport à ces enjeux ne viendront pas des lobbys du dixième de la population le plus riche, lequel échappe cette année aux calculs sur les inégalités, même s'il faut exiger qu'il apparaisse dorénavant dans les rapports. Beaucoup peut être fait par contre dans la prise en considération de ce qui vit la partie de la population qui se situe sous les seuils de faible revenu reconnus, voire sous la barre du revenu de 25 000 \$ qui sert de limite inférieure cette année aux examens d'impacts des mesures fiscales sur le revenu disponible. Il faut certainement travailler à la déprise du système d'escaliers roulants, avec la fausse certitude du mérite dans le côté ascendant et les préjugés pour qui est pris dans le côté descendant. Et en attendant le développement d'une conscience de l'interdépendance, faciliter des expériences de parité et d'égalité est important pour montrer que la chose se peut.

À défaut de disposer en ce moment des ouvertures nécessaires dans la société pour travailler ces enjeux globalement, certains incontournables au plan de la justice sociale appellent une attention particulière :

- sortir de l'ornière de la hausse des frais de scolarité en développant une approche de l'éducation qui permette de former la prochaine génération sans l'endetter ;
- en finir au plus vite avec l'approche contribution santé/FINESSS et faire les débats nécessaires pour un financement de la mission Santé et Services sociaux qui n'augmente pas les inégalités sociales et économiques et qui éventuellement les réduise progressivement ;
- établir les impacts sur les inégalités sociales des hausses de tarifs d'électricité à venir, en contrer les effets appauvrissants sur les ménages à faible revenu et proposer des modes

de financement de la ressource respectueux de la propriété collective et des capacités de payer ;

- assurer la couverture des besoins de base de toutes et tous en développant des véhicules fiscaux et sociaux qui respectent la dignité des personnes²⁴, ce qui suppose une transformation du régime actuel d'aide sociale, trop associé à la coercition et aux préjugés²⁵.

Par ailleurs, s'il faut chercher les voies de ce genre de retournement, il faut retenir que telle n'est pas la direction prise par trois années de budgets Bachand.

Alors que le champ de l'économique s'élargit à des enjeux de ressources (humaines, naturelles, et cette année, entrepreneuriales) non encore canalisées dans le PIB, la question de la concentration de la richesse, déjà abordée dans les analyses des années précédentes, commande plus ample attention. Et à travers elle, celle de la concentration de la qualité de vie. Il faut d'autres références que les mots et les chiffres du budget (encore faut-il réussir à les suivre), pour savoir que la situation des plus pauvres s'est détériorée depuis 2003. Et il faudra quelques années pour voir les effets des décisions inégalitaires des trois dernières années.

Un enjeu sociétal, voire civique, devient ce faisant de plus en plus évident : la nécessité de développer une notion du «bien vivre»²⁶ ensemble qui serait soutenable aux plans économiques, social, environnemental, existentiel. Comment générer du dialogue et de l'ouverture dans la société québécoise, qui s'est beaucoup polarisée à cet égard au cours des dernières années ? Chose certaine, une meilleure connaissance des conditions de vie réelles et de sa position effective dans l'échelle des revenus par quintiles ne peut que contribuer à placer les débats sur le terrain de la réalité comme y appelait la proposition de loi citoyenne adoptée par le réseau du Collectif au printemps 2000²⁷. À ce moment-ci de l'histoire des finances publiques québécoises, les dispositions auxquelles elle appelle, au plan de la fiscalité comme des équilibres à considérer vers plus de justice, gardent toute leur pertinence.

Québec, au 13 juin 2012

²⁴ Il ne faudrait pas perdre ici le potentiel offert par le crédit pour la solidarité, institué dans le budget 2010-2011, comme véhicule pour amorcer cette transition.

²⁵ Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui l'administre, y a beaucoup contribué au cours des ans, en dénigrant le fait d'y recourir, ce qu'on retrouve encore cette année dans le plan de gestion du ministère, où on confond lutte contre la pauvreté et objectifs de diminution du nombre de personnes à l'aide sociale, là où on devrait plutôt annoncer un objectif de diminution du nombre de personnes ne couvrant pas leurs besoins de base.

²⁶ Une expression venue du Mouvement des sans terre en Amérique du Sud. Elle offre une alternative à considérer devant la dimension de croissance attendue qui est implicite dans l'idée de «mieux vivre». Compte tenu des impacts connus de l'approche de la croissance en économie quand on ne la questionne pas, il y a probablement matière ici à discernement.

²⁷ Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté (devenu depuis le Collectif pour un Québec sans pauvreté), *Proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*, 20 avril 2000, <http://pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/prop0420.pdf>.